

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-19**

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Présents : 9

Votants : 12

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES AU TITRE DE L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE SECURISATION DES ECOLES MATERNELLES ELEMENTAIRES ET SUR LES ESPACES PUBLICS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2023

Présents : M. CAUQUIL Alain, Mmes MILITI Vincenza, FASSINOT Christine, M. THIMONIER Franck, Mme ROCLE Nathalie, MM. ABADIE Frédéric, MONTAGNON Bruno, JARRIGE Jérôme
Mme CHENAVER Christelle.

Absents : MM. VERGNAIS Didier, BERCIMUELLE Laurent (*pouvoir à Christine FASSINOT*), DESSERTINE Sébastien (*pouvoir à Frédéric ABADIE*), Mmes LONGEARD Gaëlle, BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle, CORNET Sophie (*pouvoir à Franck THIMONIER*), M. PLOCH Romain.

Secrétaire de séance : M. THIMONIER Franck

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les crédits nécessaires à l'opération de remplacement des caméras de vidéoprotection ont été inscrits au budget primitif 2023. Les équipements actuels, installés en 2010 et 2011, sont obsolètes ; l'étude technique et l'analyse de risque ont permis de déterminer la technologie et le type de caméras à mettre en place, en fonction des zones sensibles définies.

Le coût de cette opération, évalué à **46 430 € HT**, est décomposé comme suit :

Sites école maternelle, élémentaire, restaurant scolaire et garderie périscolaire	5 caméras, serveur, logiciel d'exploitation des images	26 252,00 €
Sites Place du Lac, local technique, complexe sportif	9 caméras	20 178.00 €
Total HT		46 430.00 €

Après délibération, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :**

- **Solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre de l'installation d'un système de sécurisation des écoles maternelles et élémentaires ainsi que sur les espaces publics ;**
- **Démarrer les travaux, dès l'obtention des autorisations nécessaires.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme :

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 26 septembre 2023

La 1^{ère} Adjointe,

par délégation en l'absence du Maire,



Vincenza MILITI